

LAROCHELLE AVOCATS

338, RUE SAINT-ANTOINE EST, BUREAU 300
MONTRÉAL (QUÉ.) H2Y 1A3
TÉL. : 514 866 3003
TÉLÉCOPIE : 514 866 2929
M^E PHILIPPE LAROCHELLE
TÉL. : 514 866 3003, POSTE 228
COURRIEL : plarochelle@larochelleavocats.com

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. : 514 849 4007
TÉLÉCOPIE : 514 849 2195
COURRIEL : energie@mink.net

Montréal, le 27 septembre 2018

M^e Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4045-2018.

Rectification à la Demande conjointe C-SEN'TI-0010 et C-CREE-0010 de SEN'TI et de CREE a) relative à des mesures interlocutoires et, également, b) invitant respectueusement la présente formation de la Régie à corriger elle-même le paragraphe 55 (et son corollaire, le paragraphe 56) de la [Décision D-2018-116](#).

Chère Consœur,

Nous vous prions de noter que la lettre C-SEN'TI-0010 et C-CREE-0010 logée conjointement par SEN'TI et le Regroupement CREE (la *Première Nation Crie de Waswanipi* et la *Corporation de développement Tawich*) au présent dossier doit être rectifiée comme suit :

- Le numéro de la décision citée, D-2018-166, doit plutôt se lire D-2018-116 partout où il apparaît dans la lettre.
- En page 1, paragraphe 1 de cette lettre, les mots "24 novembre 2018" doivent plutôt se lire "24 septembre 2018".

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Philippe Larochelle, Avocat
Procureur de SEN'TI



Dominique Neuman, Avocat
Procureur de la *Première Nation Crie de Waswanipi* et de la *Corporation de développement Tawich*

c.c. Les participants au Dossier R-4045-2018, par le Système de dépôt électronique.